



COMMUNIQUÉ

## Dépôt du budget 2009 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

**Îles-de-la-Madeleine, le 17 décembre 2008** – La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté hier soir un budget prudent et équilibré pour la prochaine année. Le compte de taxes des contribuables augmentera dans une proportion moyenne de 2,9 % en 2009 (incluant les taxes de service). « C'est un budget serré mais responsable qui permettra à la Municipalité de maintenir la qualité et le niveau de services aux citoyens en dépit du contexte économique instable », selon le maire Joël Arseneau.

Ainsi, le taux de la taxe foncière générale est augmenté de 0,04 \$ et passe donc de 1,11 \$ à 1,15 \$ le 100 \$ d'évaluation.

La taxe pour la cueillette, le transport et l'enfouissement des ordures passe de 270 \$ à 275 \$ par unité de logement au niveau résidentiel, de façon à poursuivre la transition vers un nouveau mode de gestion des matières résiduelles et la mise aux normes environnementales suite au démantèlement de l'incinérateur. La taxe d'ordures commerciales augmentera de façon plus substantielle afin de rétablir le principe de l'utilisateur-payeur et variera en fonction du type de collecte requis par le commerçant.

Les taxes d'opération des services d'aqueduc, d'égouts et de collecte des boues de fosses septiques augmentent chacune de 5 \$ par unité de logement afin d'en assurer l'autofinancement.

Parmi les défis de l'année 2009, le conseil municipal entend notamment poursuivre la mise à niveau des conduites d'aqueduc, des routes municipales et du système de gestion des matières résiduelles et se doter d'un plan directeur d'adaptation aux effets de l'érosion. La Municipalité veut aussi favoriser l'amélioration de la qualité de vie aux Îles par son soutien aux organismes en matière de loisirs, de culture et d'implication communautaire et la réalisation des actions prévues à sa nouvelle politique familiale.

En raison des services et des modes de taxation différents dans les huit villages couverts sur le territoire et, bien sûr, en raison de l'évaluation des propriétés, le compte de taxes total varie d'un secteur à l'autre. L'augmentation peut varier de 2,6 % à 3,5 % environ pour une résidence unifamiliale moyenne.

Le budget 2009 présente des dépenses de fonctionnement totalisant 17 556 004 \$, des remboursements en capital de la dette de 2 097 838 \$ et des transferts à l'état des activités d'investissement de 176 551 \$ pour un montant global de 19 830 393 \$. Il s'agit d'une hausse de 1 566 422 \$ ou 9 % par rapport au budget de l'année 2008.